



AVIS PUBLIC
de la révision du
Règlement sur la procédure d'examen des plaintes
de la Commission scolaire des Affluents

AVIS est par les présentes donné que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Affluents prévoit amender le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes lors de la séance du 26 juin 2018. Le projet de Règlement amendé peut être consulté sur le site Internet de la Commission scolaire à l'adresse www.csda.ca

AVIS DONNÉ à Repentigny le 23 mai 2018 en vertu de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique.

M^e Marie-Josée Lorion
Secrétaire générale